

PORT DE SAINTE-MARINE

CONSEIL PORTUAIRE

REUNION DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

Le conseil portuaire du Port de COMBRIT – STE MARINE s'est réuni le **Vendredi 19 Novembre 2021** en Mairie de COMBRIT sous la présidence de Monsieur LOUSSOUARN Christian.

Etaient présents en tant que membre du Conseil Portuaire (titulaire ou suppléant) :

- Monsieur Christian LOUSSOUARN, Président et Monsieur Pascal DOURLIN, Adjoint chargé des affaires portuaires.
- Membres représentant les usagers du Port : Messieurs Jean-Paul DIQUELOU, Jean-Claude EVENO, Daniel MARECHAL, Jean-Paul LE HIR et Thierry JAULT.
Absent : Monsieur Laurent BUZIT.
- Membres représentant les services nautiques et associations liées à la plaisance : Messieurs Jean-Baptiste L'OLLIVIER, Johan MONFORT, Lionel TRELLU, Nicolas ROUX et Louis-Michel CASTRIC.
Absent excusé : Monsieur Paul BOUROULLEC.
- Membres représentant la CCI : Monsieur Pierre-Yves MONFORT.
Absent : Monsieur Guy DIQUELOU.
- Membre représentant le Conseil Départemental : Madame Jocelyne PLOUHINEC.
- Membres représentant les pêcheurs professionnels :
Absent : Monsieur Jacques TANNEAU.
- Personnel communal concerné par la gestion du Port : Madame Juliette BIDET-BOURGAIN et Mlle Stéphanie POULLELAOUEN.
Absente excusée : Mlle Gwénaëlle LIDER.

18h15 : Suite à une erreur de logistique au complexe sportif de Croas ver, les membres du conseil se déplacent à la salle du conseil de la marie de Combrit.

Le Conseil Portuaire débute par une minute de silence en mémoire de « Youn », Yves-Marie QUINIOU. Puis un tour de table est fait afin que chacun se présente.

✓ **Analyse du compte rendu du dernier conseil portuaire**

Aucune remarque n'a été faite sur le dernier compte rendu de réunion qui a été adopté à l'unanimité.

✓ **Point Ressources Humaines**

Gilles LE ROUX, actuellement en congés, est toujours dans l'effectif du port. Son départ en retraite réel aura lieu en janvier 2022.

Charles CARVAL est en disponibilité pour 2 ans.

Romain LE NARZUL a été stagiérisé en juillet.

Tangui LOUEDEC est actuellement en CDD. Au 1^{er} janvier il signera un contrat aidé de 9 mois. Cela nous laissera le temps de recruter un agent portuaire spécialisé.

✓ **Bilan de la saison 2021**

Madame Juliette BIDET-BOURGAIN commente les statistiques 2021 :

Contrats, passages & services :

- Le chiffre d'affaires des contrats a augmenté. En effet, nous avons eu plus de demandes de contrats pour les hivernages. Il est à noter également que la taille des bateaux augmente. Monsieur Jean-Paul DIQUELOU demande en quoi consiste le contrat hivernage. Madame Juliette BIDET-BOURGAIN

explique que ce type de contrat est seulement proposé sur bouée, pour la période du 01^{er} octobre au 30 avril. L'offre est différente en fonction des années. Il reste quelques postes de disponibles pour cet hiver. Il est plus simple de proposer des bouées qui accueillent des gens en contrat saison, sous réserve que les locataires respectent bien les dates du contrat (du 1^{er} mai au 30 septembre). Mais nous ne sommes pas dans un système de 1 pour 1, c'est-à-dire que 1 contrat saison n'équivaut pas 1 contrat hivernage.

- Concernant la fréquentation du port, nous restons dans une configuration identique à celle de l'an passé. Peu d'usagers britanniques ont fait escale, mais plus en provenance de nord Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne...). Le système passeport escales fonctionne toujours bien : le port de Sainte-Marine est 23^{ème} sur 114 en attractivité, et 35^{ème} en générosité.
- Les chiffres services sont en augmentation depuis 2017, période à laquelle des prestations annexes sont arrivées : laverie, loyers...

✓ Problèmes sur les pontons pendant la saison :

Plusieurs incivilités sont malheureusement à regretter pendant cet été. De nombreuses nuisances, la présence de nombreux pêcheurs, une personne extérieure au port tombée à l'eau, un vol de matériel et un bateau désamarré sont à déplorer.

Il est nécessaire de trouver une solution au problème. Mais qu'elle est-elle ? La mise en place d'un portillon ? Des caméras ? Des rondes faites par un agent de sécurité ?

Concernant le portillon, des premiers échanges ont déjà eu lieu. La maître de port a quant à elle un avis mitigé concernant l'installation d'un tel ouvrage.

Au sujet des caméras, pour l'installation de deux unités sur les pontons A et F par exemple, le coût de l'équipement reviendrait à 9 743 €.

Un devis a également été demandé à une société de gardiennage (la même qui est en charge des ports de Port La Forêt et de Brest). Pour information, 36 rondes hors saison, et 2 rondes nocturnes du jeudi au dimanche en saison coûtent 3 722 €. Comme le souligne Monsieur Jean-Baptiste L'OLLIVIER, une caméra restera moins chère qu'un portillon, mais l'agent de sécurité est plus dissuasif. Il demande également si on a des retours des ports qui emploient cette société. Madame Juliette BIDE-BOURGAIN assure que globalement ils sont satisfaits de leurs services mais que leurs structures étant autres, il n'est pas simple de comparer. Monsieur Nicolas ROUX rebondit sur cette proposition de mettre en place des rondes et s'interroge si on ne pourrait pas mutualiser les coûts avec le centre nautique car des incidents sont à déplorer dans le parc (annexes sorties...). Monsieur Christian LOUSSOUARN confirme que le parc de Kérobistin a été le théâtre d'évènements peu habituels, notamment des bagarres.

Madame Juliette BIDE-BOURGAIN souligne que les brigades de Pont l'Abbé et du Guilvinec ont été contactées au sujet des incivilités, mais nous n'avons eu de retour (manque d'effectif ?). Les vedettes de Gendarmerie Maritime l'Elorn et la Penfeld venant faire escale de temps en temps sur nos infrastructures, nous pouvons peut-être envisager de leur demander de faire quelques arrêts pendant la période estivale.

Monsieur Jean-Claude EVENO constate que, suite à la suggestion de l'association, des panneaux vidéo surveillance ont été installés. Il pensait toutefois que ces derniers auraient été plus grands.

Monsieur Lionel TRELLEU comprend les positions de chacun mais ne voit pas l'intérêt d'entrer sur les pontons quand on n'est pas usager. C'est pourquoi l'installation d'un portillon à badge serait judicieuse. Madame Juliette BIDE-BOURGAIN trouve que l'installation d'un portillon reste un sujet sensible. Environ 60% des plaisanciers arrivent sans s'annoncer et ne reçoivent pas les informations du port en amont de leur arrivée.

Monsieur Louis-Michel CASTRIC s'interroge quant à la possibilité de mettre des amendes aux pêcheurs. Madame Juliette BIDE-BOURGAIN n'est pas assermentée pour le moment. Des renseignements sont pris afin d'y remédier.

✓ Règlement de Police :

Le règlement actuel contient quelques zones de flou qui laissent place à l'interprétation. Il est donc nécessaire de donner un nouveau cadre à certains points dudit règlement, notamment concernant les changements de bateaux (cf. verso du contrat). Très strict sur certains articles, on se rend compte qu'il n'est pas toujours appliqué. Deux possibilités s'offrent à nous : soit on applique le règlement actuel de façon stricte et cela va poser problème, soit on le revoit et on accepte un changement de bateau à la catégorie N+1 ou N-1 (sauf largeur incompatible). Notre but actuel est de renforcer la liste d'attente et à inciter les usagers déjà titulaires d'un contrat d'amarrage, à s'y inscrire et à anticiper une future acquisition. Chose que les personnes présentes au port depuis 20 ans ont du mal à comprendre. Point important : si l'utilisateur inscrit en liste d'attente vient à changer de catégorie (passer d'une catégorie A à B par exemple), celui-ci garde l'antériorité de sa demande. Mais comme le souligne Monsieur Jean-Paul LE HIR, si la personne inscrite ne renouvelle pas sa demande tous les ans, il est supprimé de la liste.

Autre point qui pose un problème d'éthique, c'est le sujet de la transmission. Actuellement, la transmission se fait au conjoint restant et pas aux enfants. Faut-il modifier cette clause et sous quelles conditions ?

Monsieur Jean-Claude EVENO demande si on peut maîtriser et quantifier les gens qui s'inscrivent dans plusieurs ports. Lors d'une réunion regroupant les ports de l'APPB, il s'est avéré que nous sommes l'un des rares ports à laisser la gratuité de la liste. Depuis que les listes sont devenues payantes, les ports sont unanimes pour dire qu'ils ont écremé leur liste d'au moins 1/3, les usagers s'inscrivant uniquement dans le ou les ports qui les intéressent vraiment. A partir de l'an prochain, la liste d'attente deviendra payante 20€. Notre cabinet d'avocats a été questionné concernant la transparence de la liste d'attente. Celle-ci pourrait être affichée mais les personnes inscrites devraient donner leur accord quant à la parution de leur nom. Le nom de ceux qui ne souhaitent pas voir leur patronyme affiché, serait remplacé par « anonyme » ... pas simple de s'y retrouver. Comme le souligne Monsieur Christian LOUSSOUARN, nous sommes contrôlés par le système RGPD. Les ports gérés par le Syndicat Mixte ont la possibilité d'inscrire les usagers sur plusieurs listes car ils ont un système différent du nôtre. Tous les ports souffrent du manque de place comme le note Monsieur Johan MONFORT. A titre d'exemple, les bénéficiaires d'une place au port de Lézardrieux doivent attendre environ 20 ans pour obtenir une place côté port en eau profonde.

Si on est inscrit en liste d'attente et qu'on refuse la place qu'on nous propose, que se passe-t-il ? Le refus est possible une seule fois. Au second refus, l'utilisateur perd son ancienneté et son rang en liste d'attente.

Monsieur Lionel TRELLU remarque qu'il y a des bateaux qui sortent peu ou pas du tout, et que cela est dommageable pour les personnes qui attendent une place et qui navigueraient. Il s'interroge par ailleurs pour savoir où il y a le plus de demande, bouées ou pontons ? En réponse, Madame Juliette BIDE-BOURGAIN constate qu'auparavant, les personnes s'inscrivaient majoritairement sur une demande de pontons. La tendance s'inverse de plus en plus car le délai d'attente reste plus court sur bouée. A propos des bateaux qui sortent pas ou peu, tant que les propriétaires payent leur droit d'amarrage il est difficile de les refuser sur le plan d'eau. Il faudrait que le bateau devienne une épave pour que le port intervienne.

✓ Tarifs 2021 :

Les tarifs des contrats pontons vont être augmentés de 7.5% (augmentation soumise à validation du conseil municipal). Monsieur Christian LOUSSOUARN note que si on compare nos tarifs à ceux des ports voisins, nous sommes le moins cher. A titre indicatif, les chaînes et le bois ont augmentés de 25%, l'électricité de 12%... Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2012 (sauf ceux de la zone du Cosquer) et nous enregistrons depuis cette date une inflation de 9.4%. La recette prévisionnelle est de 23 000 €.

Le renouvellement du parc de bouées sera inclus dans le budget. Etant cadré par le Trésor Public, nous ne pouvons pas dépasser le marché et pouvons prévoir un renouvellement à hauteur de 10% par an. Nous venons d'avoir l'accord et venons de passer une commande de 23 000 €. Pour le moment, nous n'avons pas d'évaluation chiffrée pour les pontons, la plus grosse dépense à prévoir étant pour

l'installation électrique. L'inspection complète de l'installation vient d'être faite et nous sommes dans l'attente du rapport de la SOCOTEC.

✓ Travaux 2021 :

Madame Juliette BIDE-BOURGAIN, Messieurs Christian LOUSSOUARN et Pascal DOURLIN exposent les travaux envisagés.

- Les accès nord et sud du port vont être revus. Des souhaits et suggestions ont été recueillis auprès des associations. Les travaux de Toul Ar Marc'h ont été budgétisés à 160 000 € et seront soumis à subventions et effectués par tranches. Le dossier DETR 2021 ayant été refusé, il sera représenté plus étoffé en 2022.

Concernant la zone de la Coopérative, le passage devant le bâtiment devrait être élargi afin d'améliorer l'accès PMR et secours.

Sur le terrain de « l'Hermitage », un arbre met en danger le mur près du portail (au niveau du café de la Cale). Nous avons rencontré le même souci à Toul Ar Marc'h. Un arbre est tombé mais l'incertitude demeure quant au propriétaire de l'arbre ; est-il sur un terrain ou sur la propriété du port ?

- Nous rencontrons un problème d'atmosphère dans les sanitaires de Toul Ar Marc'h. Une VMC est installée mais elle n'est pas optimale. Les enquêtes de satisfaction distribuées cet été pointent du doigt l'installation sanitaire.
- Le bois de Toul Ar Marc'h restera éclairé.
- Suite à la vérification du Sant Voran, le bateau de travail du port, a été immobilisé cet été. Etant un navire de marine marchande, il y a des choses impératives à faire pour une utilisation optimale du bateau. Monsieur Jean-Paul LE HIR remarque que quand on regarde l'exploitation du port, le bilan est équilibré et que les amortissements sont prévus pour financer. Madame Juliette BIDE-BOURGAIN explique qu'il n'y a plus d'amortissement sur l'ancien. Le devis de mise en conformité s'élève à 50 000 € ».

En résumé, le budget travaux est en augmentation d'environ 100 000 € par rapport à l'an passé.

✓ Questions diverses :

Monsieur Jean-Paul DIQUELOU liste les remarques suivantes. Vous trouverez les points de réponse de Madame Juliette BIDE-BOURGAIN dans la continuité.

- L'éclairage fait défaut dans la descente de Toul Ar Marc'h et sur les pontons → Comme indiqué plus haut, nous sommes dans l'attente du rapport de la SOCOTEC pour pouvoir nous projeter et communiquer sur les travaux à venir.
- L'accès aux pontons est dangereux pour les personnes à mobilité réduite, le passage d'un ponton à l'autre est difficile. La mise en place de liaisons plates et une sécurisation de l'accès par des rambardes faciliteraient les déplacements → un devis a été demandé
- Trop d'annexes ventouses, vétustes, coulées ou non immatriculées encombrant les points de stockage → Les deux pontons annexes sont fatigués. Dès la maintenance hivernale terminée, on fera le tour du plan d'eau et comme au printemps dernier, on mettra sur les annexes non conformes un papier de demande de régularisation ou d'enlèvement. Lors d'une récente réunion APPB, certains ports ont noté la recrudescence de mutualisation des annexes.
- Les Tins gagneraient à être sécurisés et un éclairage pourrait être installé afin de pouvoir s'amarrer en sécurité quand la pleine mer est tôt le matin → Nous allons voir si l'installation de martyre de bois est possible. Sur la structure, une signalétique pourra être installée. Les bonnes pratiques de carénage sont quant à elles sur le site Internet du port. Concernant l'installation d'éclairage, il n'est pas possible de mettre en lumière le plan d'eau.
- La connexion Wifi est aléatoire, voire inexistante par endroit → le système va être revu, la loi demandant de sécuriser l'accès par un code.

Monsieur Christian LOUSSOUARN nous fait part de deux actualités :

- Des travaux commencent le lundi 22 novembre et vont durer un mois. Un nouveau poste de relèvement va être installé sur le quai.
- Les toilettes publiques du parc de Kérobistin vont être refait en 2022. Les nouveaux WC vont être encastrés dans le bâtiment actuel, comme peuvent l'être ceux présents sur le quai ou près du bureau de poste.

Monsieur Nicolas ROUX expose diverses améliorations possibles à mettre en place au centre nautique / Parc de Kérobistin :

- Le centre nautique réfléchit à créer une cale ou à installer un tapis qui ferait office de cale. Une étude de faisabilité et d'impact sera faite. Il faut noter que de plus en plus d'embarcations non motorisées sont mises à l'eau au Pussou.
- L'Association des pirogues souhaite installer un portail plus grand pour faciliter l'accès des bateaux.
- Le centre nautique souhaite rendre le parc plus accueillant. Pourquoi ne pas le végétaliser et installer des expositions photos temporaires sur le grillage de l'enclos ?

Monsieur Jean-Paul DIQUELOU profite de la présence de Madame Jocelyne PLOUHINEC pour lui demander où en est le projet de cale de mise à l'eau au niveau du pont. Madame Jocelyne PLOUHINEC confirme que le projet a été évoqué, que des courriers ont été fait au département et qu'il serait judicieux de se mettre autour d'une table avec les acteurs économiques pour discuter du projet. Monsieur Christian LOUSSOUARN rappelle que le projet s'installerait dans un espace naturel, ce qui peut freiner et mener à diverses réflexions. Comme l'accentue Monsieur Lionel TRELLEU, les bateaux grandissent et dans quinze ans il faudra délocaliser la cale de mise à l'eau ou voir les gros bateaux partir ailleurs. Monsieur Jean-Paul DIQUELOU évoque des difficultés grandissantes quant aux mises à l'eau et aux sorties d'eau, les terrasses des cafés augmentant et empiétant sur le passage.

Pour conclure, Monsieur Pascal DOURLLEN annonce tenir une permanence au bureau du port le vendredi après-midi, sur rendez-vous.

La séance est levée à 20h30.

Le Président,
Christian LOUSSOUARN

